

# LES OEUFS



VOUS AVEZ DES PRODUITS  
À DONNER ?



**JE POSSÈDE** un centre de conditionnement



**JE LIVRE** à un centre de conditionnement



**CONTACTEZ**



qui peut intervenir  
à chaque étape de votre don

**OU**



VOUS CONTACTEZ directement  
une association d'aide alimentaire habilitée



VOUS DÉCLAREZ vos dons  
au centre de conditionnement

Le nombre d'œufs donnés est retiré du  
bordereau de paiement du producteur  
correspondant à la date du don.



VOUS CHOISISSEZ une association  
d'aide alimentaire habilitée



L'association vous adresse une attestation de don

## POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > saturation du marché
- > hors calibre
- > refus de palettes à la livraison

## QUELS PRODUITS DONNER ?

- > catégorie A
- > tous les calibres
- > issus de tous les modes d'élevage
- > sous signes de qualité d'origine

## RÉGLEMENTATION



Le marquage de votre numéro d'éleveur sur les œufs est obligatoire en cas de don. Les œufs doivent être gardés dans leur emballage d'origine (en provenance d'un centre d'emballage agréé). Les œufs pondus depuis plus de 28 jours doivent faire l'objet d'une transformation par l'association bénéficiaire.



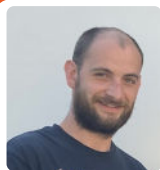
## LE SAVIEZ-VOUS ?

> L'attestation de don vous est délivrée dans les trois mois suivant la livraison des œufs s'il s'agit d'une livraison à un centre de conditionnement. Elle vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60 %** de la valeur du don d'œufs (coût de production, qui peut être calculé en fin d'exercice au moment de la mobilisation de la réduction d'impôt dans la déclaration de résultat) dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

## ILS TÉMOIGNENT...



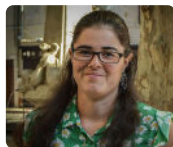
« Je préfère donner mes œufs plutôt que les jeter. Avec SOLAAL je peux donner simplement, en allégeant mes démarches administratives avec un seul interlocuteur. »

**Baptiste LESPAGNOL**, éleveur - EARL des Mirabelliers (54)

« Nous travaillons avec SOLAAL pour ne pas devoir jeter des produits qui sont consommables mais souvent de trop petit calibre pour nos clients habituels. SOLAAL facilite les dons car nous avons juste à les avertir des produits et c'est eux qui trouvent l'association qui vient directement chercher les produits à la ferme. A chaque fois les produits sont vite partis, ce qui montre bien l'importance et la nécessité des dons pour les associations. SOLAAL gère aussi la partie administrative qui donne droit à une réduction d'impôts. Je trouve ce système de don efficace, rapide et solidaire. »



**Samuel CATTEAU**, éleveur - Ferme Catteau (59)



« Dès que j'ai un surplus de production à cause du calibre et d'autres facteurs, qui créent une surproduction, je préfère donner plutôt que de jeter. »

**Magali MISTRAL**, éleveuse - EARL Mistral (13)

**« LE DON ALIMENTAIRE, ON LE FAIT À TOUT BOUT DE CHAMP ! »**

**CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org**

DÉCLAREZ  
VOS DONs

